

Décision

Générale

colonial

Décision n° 14-1976/SG/FIN autorisant M. Achladiotis Christos a acquérir un immeuble sis à Djibouti, rue du Héron, plateau du Marabout — titres fonciers n°415 et 437.

n° 14-1976/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
20 décembre 1974

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1975

Date du numéro
10 janvier 1975

TEXTE INTÉGRAL

M. Achladiotis Christos est autorisé à acquérir un immeuble sis a Djibouti, rue du Héron, Plateau du Marabout, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous les n°415 et 437 au nom de M.Marcou Athanasa»